

Procès-verbal de la réunion du C.C.A.S.

Séance du Mardi 19 novembre 2024 - 18h30

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 17 septembre 2024 ;
- Bilan aides aux vacances d'été 2024 (annule et remplace) ;
- Délibération portant aides pour les accueils de loisirs sans hébergement ;
- Délibération pour subvention à l'association « *Toujours Femme* » ;
- Bilan de la Marche pour Octobre rose du 6 octobre 2024 ;
- Bilan de la Bourse aux jouets et au matériel de puériculture du 13 octobre 2024 ;
- Repas des Aînés 2025 ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET (parti à 19h55) – Marie-Claude PALMACE – Denis VIGIER – Mireille MENAND – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Josiane CARMINATI-LUCAS – Michel BERNARD – Céline MICHARD (partie à 19h50) – Jean-Claude WURTZ – Annie LEGRAND.

Excusée ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Absent : Jean-Bernard TUETÉY

Secrétaire de séance : Jean-Claude WURTZ

APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2024

Le Président invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 17 septembre 2024. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

BILAN AIDES AUX VACANCES D'ÉTÉ 2024 (ANNULE ET REMPLACE)

7 familles ont été concernées pour un montant de 1 003,60 € (9 enfants).

Au vu du quotient familial, ces familles n'ont pas été éligibles à l'aide supplémentaire.

DÉLIBÉRATION PORTANT AIDES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

À compter du 1^{er} janvier 2025, Une participation financière du C.C.A.S. sera versée aux familles dracysiennes pour les enfants (de 3 à 11 ans) fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Dracy-le-Fort ou bien une structure présente dans le périmètre du Grand Chalon sur présentation d'une facture acquittée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question, d'une attestation CAF (avec le quotient familial) ainsi que d'un RIB. Cette dernière sera calculée en fonction du quotient familial selon les modalités suivantes :

- De 1 à 25 jours (répartis sur une année civile) :
 - QF de 1 à 385 : 3,20 € par jour par enfant
 - QF de 386 à 630 : 1,50 € par jour par enfant

Cette aide concernera toutes les périodes de vacances scolaires.
Accord à l'unanimité.

Une communication au sujet de cette nouvelle aide sera faite auprès de la directrice de l'ALSH dracysien en lien avec les familles et elle sera également ajoutée sur notre site internet communal.

DÉLIBÉRATION POUR SUBVENTION À L'ASSOCIATION « TOUJOURS FEMME »

Le C.C.A.S. décide d'accorder à l'Association « *Toujours Femme* » dans le cadre de ses actions de sensibilisation à la cause du cancer du sein, de son dépistage et au soutien apporté aux malades, la subvention suivante :

Établissement	Montant alloué
TOUJOURS FEMME 8, Rue du Temple 71100 CHALON-SUR-SAÔNE	265 €

Accord à l'unanimité.

BILAN DE LA MARCHÉ POUR OCTOBRE ROSE DU 6 OCTOBRE 2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la 31^{ème} édition d'Octobre Rose, campagne nationale de lutte contre le cancer du sein, le C.C.A.S. a organisé une marche, le dimanche 6 octobre renommée « *La Dracysienne* » depuis l'année dernière. Au départ de la salle polyvalente André JARROT, un parcours de 5 km et un second de 10 km étaient proposés.

Après un échauffement assuré par un préparateur physique du centre orthopédique dracysien et la visualisation d'un film de sensibilisation créé par les docteurs TUETÉY et SAUZEDDE, il était aussi possible de découvrir les différents stands, mis en place par le groupe VIVALTO, en lien avec des activités sportives adaptées et au bien-être des patientes atteintes du cancer ou en rémission. Bien que la météo n'ait pas été clémente, le bilan est sans appel : la manifestation est un échec. À peine une cinquantaine de randonneurs a répondu présent à l'invitation du C.C.A.S. autour de l'association « *Toujours Femme* » qui était présente et très peu de participants sont allés voir les animations proposées à l'intérieur. Le montant des fonds récoltés s'est élevé à 275 € (dons et participations) qui lui a été intégralement reversé.

Devant le manque d'intérêt des dracysiens pour cette manifestation comparée à des communes de taille identique à la nôtre qui organisent la même action et qui ont eu beaucoup plus de participation, il a été décidé, **à l'unanimité**, de ne plus reconduire cette marche mais plutôt d'attribuer une subvention à une association qui participe à la recherche et/ou la lutte contre le cancer. Cette dernière serait décidée, chaque année, par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.. Les modalités seront à affiner à l'occasion d'une prochaine réunion.

Cette décision sera communiquée au Conseil Municipal afin que l'information soit relayée dans son procès-verbal, communiquée au Journal de Dracy (journal associatif distribué à l'ensemble de la population).

BILAN DE LA BOURSE AUX JOUETS ET AU MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE DU 13 OCTOBRE 2024

RECETTES		DEPENSES	
25 inscriptions (tables double)	150,00 €	Pains	12,00 €
Tables supplémentaires (11)	36,00 €	Colruyt + métro + carrefour	121,30 €
Ventes Gaufres + boissons	318,00 €		
		Nettoyage salle	p.m.
		Gaz	p.m.
TOTAL	504,00 €	TOTAL	133,30 €

"BÉNÉFICE" : 370,70 €

Le bilan de cette manifestation est très positif au vu de l'affluence constatée tout au long de la journée. Il est à préciser que la communication pour cet événement a été renforcée en utilisant différents supports :

- Affiche de la bourse adressée aux communes-membres du Grand Chalon ;
- Site internet communal, PanneauPocket (200 vues) et sur le site « *Vide-greniers.org* » (680 vues entre le 4 septembre et 8 octobre) ;
- Banderole à l'entrée de la commune ;
- Presse (JSL et « *Pour Sortir* ») ;
- Distribution de près de 500 flyers sur divers secteurs de Chalon-sur-Saône.

Le « *bénéfice* » de l'édition 2024 s'élève à 370,70 € et sera intégralement consacré aux achats de produits pour les « *Bébés des Restos du Cœur* ».

Dans le cadre de la reconduction de cette manifestation en 2025, il est envisagé de reconduire la restriction le nombre de table à 54 (maximum) afin de permettre une meilleure circulation du public entre les stands des différents exposants.

REPAS DES AÎNÉS 2024

Repas du 21 janvier 2025 à 12h.

Le Restaurant La Garenne a été retenu.

Repas prévu pour 38 € T.T.C. :

- Gougères (3 par personne) ;
- Pressé d'épaule de porcelet, sauce ravigote, pickles d'oignons rouges ;
- Dos de lieu noir en aioli, légumes et risotto fregola sarda au parmesan ;
- Assiette de 3 fromages, confiture de figues et noix ;
- Soufflé glacé au marc de bourgogne, confit de cassis, tuile de pain d'épices ;
- Café ou tisane.

L'apéritif, le vin et l'eau minérale seront fournis par le C.C.A.S..

Les invitations (219) seront envoyées prochainement avec une date butoir de réponse fixée au 14 janvier 2025.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

→ Vœux de la Municipalité :

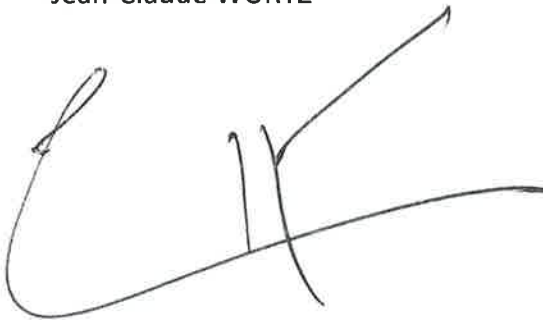
Monsieur le Président informe que les vœux de la Municipalité se tiendront le **mardi 7 janvier 2025 à 18h45**, à la salle polyvalente André JARROT

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le **13 février 2025 à 18h30** (vote du budget 2025).

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire
Jean-Claude WURTZ



Le Président du C.C.A.S.,
Olivier GROSJEAN

